

ANNEXE IV

REGLEMENT D'EXAMEN

REGLEMENT D'EXAMEN

BTS TRAVAUX-PUBLICS			Voie scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue dans les établissements publics ou privés, enseignement à distance et candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle		Formation professionnelle continue dans des établissements publics habilités
Epreuves	Unités	Coef	Forme ponctuelle	Durée	Evaluation en cours de formation
E.1 Français Coef : 4	U.1	4	Ecrite	4h	4 situations d'évaluation
E.2 Langue vivante étrangère I* Coef : 2	U.2	2	Ecrite	2h	4 situations d'évaluation
		1	Orale	20 min **	
E.3 Mathématiques et sciences physiques Coef : 4					
Sous-épreuve : Mathématiques	U.31	2	Ecrite	2h	3 situations d'évaluation
Sous-épreuve : Sciences physiques	U.32	2	Ecrite	2h	2 situations d'évaluation
E.4 Etude des ouvrages Coef : 6					
Sous-épreuve : Mécanique des structures	U.41	3	Ecrite	4 h	ponctuelle
Sous-épreuve : Technologie des constructions	U.42	3	Ecrite	4 h	ponctuelle
E.5 Etude de réalisation Coef : 4					
Sous-épreuve : Topographie	U.51	2,5	Pratique	4h30	2 situations d'évaluation
Sous-épreuve : Laboratoire	U.52	1,5	Pratique	1h30	plusieurs situations d'évaluation
E.6 Epreuve professionnelle de synthèse Coef : 6					
Sous-épreuve : Projet	U.61	4	Orale	50 min	4 situations d'évaluation
Sous-épreuve : Compte rendu d'activité en milieu professionnel	U.62	2	Orale	30 min	2 situations d'évaluation
Epreuves facultatives					
1) Langue vivante étrangère II *	UF1	1	Orale	20 min **	ponctuelle orale
2) Economie et gestion des entreprises	UF2	1	Orale	20 min	ponctuelle orale

*La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire

** L'oral est précédé de 20 minutes de préparation